

29 mai 2007

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «En faveur de la professionnalisation de la Ludothèque de la Vieille-Ville et environs».

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 16 décembre 2006 à la commission des pétitions qui l'a renvoyée à son tour à la commission sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 15 janvier 2007.

La commission sociale et de la jeunesse, sous la présidence de M^{me} Anne Moratti Jung, a étudié la pétition P-188 lors des séances des 8 et 22 février 2007.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour ses excellentes notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 8 février 2007

Audition des pétitionnaires et animateurs de la Maison de quartier Chausse-Coq: M^{me} Doris Keller, animatrice, M. Georges Lambert, bénévole à la ludothèque de 2003 à 2005, et M. Jean-Dominique Lormand, président de l'Association des habitant-e-s du centre et de la Vieille-Ville

La ludothèque de la Vieille-Ville est une association créée en 1983, mais elle a commencé son activité en 1986. La subvention couvre les frais de base, toute la gérance étant bénévole.

En 2000, l'association a appris qu'il n'était plus possible de continuer dans la direction du bénévolat. Toutes les ludothèques se sont mises ensemble pour trouver une solution. En 2002, un projet a débouché sur la professionnalisation de quatre d'entre elles dans les quartiers les plus défavorisés, selon les pétitionnaires. Ce processus devait normalement continuer, mais ils ont appris que, pour la rentrée 2007, c'était supprimé. Si cela est confirmé, les ludothèques devront fermer, car il n'y a plus assez de bénévoles.

La pétition a pour but de faire en sorte que la ludothèque de la Vieille-Ville puisse rester ouverte grâce à la professionnalisation.

En 2005, 127 familles fréquentaient régulièrement la ludothèque. Quatre écoles profitaient des activités organisées qui ont, malheureusement, dû cesser faute de bénévoles.

Huit associations de la Vieille-Ville fonctionnent déjà avec des bénévoles, mais cela se perd. L'exemple de cette ludothèque est parlant, car ce sont les mêmes personnes qui travaillent bénévolement depuis quelque vingt ans au service du quartier. L'objectif majeur de l'association des habitant-e-s du quartier est de maintenir la qualité de vie dans la Vieille-Ville.

Il y a, dans la Vieille-Ville, également des familles modestes qui y vivent et la ludothèque est un des éléments sociaux qu'il faut absolument maintenir. Le Service de santé de la jeunesse signale du reste des problèmes de violence dans les écoles.

Lors des questions, un commissaire constate que, après vingt ans de fonctionnement, les personnes en place n'arrivent plus à en motiver de nouvelles. En fait, ce sont toujours les mêmes dames qui sont là depuis plus de vingt ans. Il y a six bénévoles et la charge est très importante. La ludothèque coûte environ 20 000 francs par année; la professionnalisation reviendrait à 60 000 francs par année, avec deux personnes se partageant un plein temps.

Jusqu'en 2005, l'ouverture se faisait à raison de deux fois par mois pour chaque association, à raison d'une à deux heures; pour les usagers, elle est toujours de deux fois par semaine. Depuis la rentrée 2006, l'ouverture aux associations a cessé mais la ludothèque demeure offerte pour le public le mardi après-midi et le mercredi matin.

L'inscription est de 5 francs par année pour l'accueil des enfants et de 40 francs par année pour l'emprunt de jeux.

Un des pétitionnaires s'étonne de ce qu'une ludothèque ne soit pas professionnalisée comme cela avait été promis.

En plus de l'ouverture aux jeux, la ludothèque est responsable de l'animation à deux fêtes de quartier pendant l'année.

L'activité intergénérationnelles autour du jeu est soulignée comme étant très importante et enrichissante.

Une commissaire se demande s'il serait envisageable de demander une cotisation un peu plus importante aux parents pour obtenir les 60 000 francs nécessaires à la sauvegarde de l'institution. Question à laquelle il lui est répondu que ce serait bien que la Ville s'occupe aussi des habitant-e-s de la Vieille-Ville, car ceux-ci paient aussi des impôts.

La plupart des enfants viennent tout seuls à la ludothèque, c'est important qu'elle ne soit pas trop éloignée de leur domicile.

Certains commissaires expliquent que, lorsque le premier crédit pour trois ludothèques avait été voté, certains conseillers municipaux l'avaient accepté du bout des lèvres, pensant à l'étape suivante, soit la municipalisation des ludothèques. Maintenant, si on répondait favorablement à la pétition, est-il imaginable de ne pas professionnaliser toutes les ludothèques?

Un des pétitionnaires exprime son souhait que toutes les ludothèques soient traitées de la même manière, soit de manière équitable. La pétition a aussi pour but de s'interroger sur l'avenir des ludothèques.

Un commissaire s'interroge de savoir si les enfants de plus de 9 ans ont encore l'envie de fréquenter les ludothèques. Ce à quoi les pétitionnaires invitent la commission à venir passer un mardi après-midi pour voir ce qui se passe à la ludothèque.

Séance du 22 février 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

M. Manuel Tornare remarque tout d'abord qu'il n'est pas, par principe, opposé à la demande des pétitionnaires, mais il souligne que la situation budgétaire s'annonce difficile en raison, notamment, des transferts de charges qui pèseront lourdement sur le budget. L'excédent de recette attendu servira avant tout à compenser ceux-là et à financer le remboursement de la dette. Il constate que les responsables du secteur de la petite enfance se montrent particulièrement inquiets. Les engagements pris dans ce domaine seront difficiles à tenir. Par conséquent, la nécessité de faire des choix s'impose, même si, dans la ville de Piaget, nul ne doute de l'utilité des ludothèques.

M^{me} Simone Irminger communique tout d'abord quelques informations générales sur les ludothèques:

- la Ville compte 11 ludothèques, dont quatre sont professionnalisées (1, 2, 3 Planète, Servette, Saint-Jean et Plainpalais-Jonction);
- elles sont gérées par des comités de bénévoles, d'une part, et parfois des ludothécaires professionnel-le-s, d'autre part (200%, pour 3 à 4 personnes);
- la professionnalisation permet une extension des heures d'ouverture;
- les ludothécaires salarié-e-s sont formé-e-s de manière plus poussée que leurs collègues bénévoles;
- la contribution des ludothèques à l'intégration des enfants dans le tissu social est importante. La formation comprend une semaine de stage, dont 84 heures

de tronc commun (avec les moniteurs et monitrices de maison de quartier par exemple) et 120 heures de spécialisation, pour un coût de 5000 francs par personne;

- les ludothèques constituent un outil de politique sociale, doté d'un budget en évolution (540 000 francs en 2004, 760 000 francs en 2005 et 820 000 francs en 2006);
- l'essentiel des charges est constitué par les salaires.

Elle explique, revenant à la pétition proprement dite, que les ludothèques professionnelles sont implantées dans les zones les plus densément peuplées (une carte démographique de la ville circule parmi les commissaires). Or la ludothèque de la Vieille-Ville n'est pas implantée dans une zone densément peuplée. Par conséquent, cette structure n'est pas professionnalisée. Il est à noter que d'autres secteurs, plus densément peuplés, tels les Pâquis ou les Eaux-Vives, pourraient être considérés comme prioritaires dans l'éventualité d'une extension de la professionnalisation des ludothèques. Toutefois, cette extension n'est pas envisagée, en raison de la nécessité de maintenir l'enveloppe budgétaire de 2007 au niveau de 2006.

Une commissaire demande sur quels critères les quatre ludothèques professionnelles ont été instituées au départ. S'agissait-il uniquement de critères démographiques? A-t-on répondu à une demande des ludothèques elles-mêmes?

M^{me} Simone Irminger indique que, dans chaque cas, les services ont travaillé en concertation avec la coordination des ludothèques. Durant cette phase de définition des critères, on a également fait appel aux relais situés dans les quartiers (par exemple les maisons de quartier). Eu égard à sa position, la coordination des ludothèques n'a pas participé à la prise de décision finale.

Une commissaire demande si la professionnalisation de la ludothèque de la Vieille-Ville ne peut avoir lieu uniquement en raison d'un manque de moyens financiers.

M^{me} Simone Irminger admet que la ludothèque de la Vieille-Ville a sans doute besoin de renforcer ses moyens, que cette institution accueille de nombreux enfants et que les personnes responsables font un travail remarquable, à la limite du bénévolat.

Les commissaires ont, entre les deux séances consacrées à l'examen de la présente pétition, pris connaissance du rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'étudier la proposition PR-366 du Conseil administratif du 27 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire de 220 000 francs destiné à couvrir les frais de formation, ainsi que l'extension des prestations et des ouvertures pour trois ludothèques de la Ville de Genève.

Une commissaire note que les pétitionnaires avaient déclaré, lors de leur audition, que la Vieille-Ville était un quartier aisé. Serait-il par conséquent possible de faire participer davantage les parents en relevant, par exemple, le montant des cotisations?

M. Manuel Tornare remarque qu'une telle politique ne serait pas acceptable, en raison notamment du principe de l'égalité de traitement.

Mme Simone Irminger note que les ludothèques, tout comme les bibliothèques, reposent sur le principe du libre accès. Lorsque des participations sont demandées, celles-ci demeurent très modiques. De plus, elle observe que tous les quartiers connaissent des disparités de revenus entre habitants.

Un commissaire demande quel est le coût des ludothèques et quel est leur taux de fréquentation. Observe-t-on des différences d'un établissement à l'autre?

Mme Simone Irminger indique que, en 2004, les 11 ludothèques étaient bénévoles. Le budget de l'ensemble s'élevait à 540 000 francs, répartis à peu près équitablement entre chaque établissement (non inclus le coût des locaux, chauffage, etc.). Les ludothèques exclusivement bénévoles ont un coût de fonctionnement limité. Il s'agit essentiellement de pourvoir à la formation des bénévoles, à l'acquisition de jeux, à l'organisation d'événements et, parfois, à l'indemnisation d'heures de présence. Concernant les taux de fréquentation, aucun chiffre précis n'est disponible en raison de la libre fréquentation de ces lieux. En revanche, s'agissant d'accueil institutionnel (activités parascolaires, etc.), il n'est pas rare d'enregistrer une fréquentation de 60 à 70 enfants au cours de certaines journées. Cette fréquentation varie d'une ludothèque à l'autre.

Un commissaire demande si l'on peut s'attendre à ce que d'autres ludothèques rejoignent celle de la Vieille-Ville dans sa demande.

Mme Simone Irminger indique qu'il a toujours été clairement dit que le recours à du personnel professionnel supposait des prestations élargies (doublement des heures d'ouverture, ouverture le samedi matin et pendant les vacances). Certaines ludothèques, comme celle du Grand-Saconnex, ne sont pas intéressées par une telle évolution. La professionnalisation est en revanche souhaitée par d'autres (Pâquis, Eaux-Vives). Dans le cas de la Vieille-Ville, les pétitionnaires ont avant tout le souci de pérenniser la structure, dans un contexte de pénurie de bénévoles.

Un commissaire demande ce qu'il adviendrait si le Conseil municipal approuvait la pétition. Le magistrat lui indique que l'on irait sans doute vers un dépassement.

Une commissaire demande quelle est l'origine des ludothèques. Pourquoi ces structures ont-elles intégré le dicastère du social? Elle observe que les principaux utilisateurs proviennent des écoles ou des maisons de quartier. Pourquoi les ludo-

thèques ne seraient-elles pas rattachées aux bibliothèques ou aux médiathèques, ou encore aux maisons de quartier?

Le magistrat est d'avis que nombreux sont ceux qui envisagent une refonte des départements, mais que les problèmes budgétaires demeurent. Les ludothèques ont été développées dans les années 1980, sous l'égide de M. Guy-Olivier Segond, dans l'esprit de Piaget. L'enjeu était de favoriser l'accès démocratique aux jeux. Aujourd'hui, ces structures permettent aussi de préserver les enfants de la dangerosité de certains jeux vidéo.

Un commissaire remarque qu'il convient de souligner le travail des ludothèques dans le domaine de la prévention. Pour permettre de remédier aux problèmes budgétaires, il se demande s'il ne serait pas envisageable, dans un esprit consensuel et pragmatique, d'aller vers davantage d'ouverture dans le financement.

M. Manuel Tornare estime que l'on pourrait développer des partenariats avec des personnes privées (par exemple Caran d'Ache). Il observe que de tels partenariats existent déjà. Il se dit ouvert à mener une réflexion en ce sens. Il constate toutefois que ce type de financement est rarement pérenne.

Une commissaire remarque que l'accès aux bibliothèques et aux musées est largement gratuit. Elle souligne que la généralisation de l'accès gratuit aux jeux suppose une réelle volonté politique.

Une autre se demande comment il serait possible d'encourager le bénévolat, de réactiver les comités.

M^{me} Simone Irminger note que cette question se pose en permanence. Comment, en effet, remotiver les personnes? On observe, généralement, que les bénévoles appartiennent au cercle des proches des usagers. Par conséquent, l'engagement des personnes ne dure qu'un temps. Il est important de motiver les comités. C'est pourquoi M. Manuel Tornare les rencontrera la semaine suivante.

Une commissaire demande s'il a été envisagé de lancer des appels aux bénévoles par voie de presse. M. Manuel Tornare indique que les aîné-e-s constituent un vivier de bénévoles. D'une manière générale, il convient de rappeler que l'encadrement des bénévoles doit être strict. Cela demande beaucoup de temps aux professionnels.

Un commissaire demande quel est le rayon d'action géographique de la ludothèque de la Vieille-Ville. M^{me} Simone Irminger indique que cela recoupe les secteurs de Rive, Cité et Vieille-Ville.

La présidente demande si, dans le fonctionnement des ludothèques professionnalisées, les bénévoles côtoient les professionnel-le-s. M^{me} Simone Irminger explique que tel n'est pas le cas. On évite de confier une même tâche conjoint-

tement aux bénévoles et aux professionnels. La ligne de démarcation est stricte entre, d'un côté, les comités animés par des bénévoles et, de l'autre côté, les ludothécaires salariés.

La présidente se demande si les moyens ne pourraient pas être employés autrement, en répartissant les ludothécaires dans tous les établissements et en leur adjoignant des bénévoles recrutés, par exemple, parmi les aîné-e-s. M^{me} Simone Irminger remarque que cette question a été posée lors de la dernière assemblée du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Certains ont suggéré que l'encadrement du parascolaire soit renforcé au moyen d'animateurs bénévoles. Cette idée est certes séduisante, mais sa mise en pratique est difficile.

M. Manuel Tornare note que la crainte de la fermeture de la ludothèque de la Vieille-Ville ne doit pas, à elle seule, conduire à accepter la pétition. Il déclare que les motifs invoqués par les pétitionnaires ne sauraient conduire à la fermeture de cet établissement.

La présidente demande si, dans le cas de la ludothèque de la Vieille-Ville, un partenariat avec l'école voisine serait envisageable. Est-il imaginable d'augmenter le montant des cotisations ou de facturer le prêt des jeux?

M^{me} Simone Irminger observe que l'utilisation par les écoliers et les écolières s'opère exclusivement dans le cadre parascolaire. Le coût du prêt de jeux est marginal en regard de celui de l'accueil des enfants. Cet accueil ne s'apparente pas à de la garderie, puisque les enfants sont presque toujours accompagnés par les parents.

M. Manuel Tornare relève que d'autres pistes de financement pourraient être trouvées en renonçant, par exemple, à la gratuité systématique des obsèques.

Un commissaire demande s'il existe une étude sur la fréquentation des ludothèques. Les gens se rendent-ils dans des ludothèques situées en dehors de leur quartier? Il remarque qu'il pourrait être intéressant de regrouper les structures en trois ou quatre grands centres très dynamiques.

M^{me} Simone Irminger remarque qu'il n'existe pas de chiffres précis sur cette question. Cependant, les ludothécaires ont pu observer que la plupart des enfants habitaient à proximité du lieu. Elle relève que les 11 ludothèques ont été créées dans un contexte budgétaire plus favorable. La tendance actuelle privilégie le regroupement des structures, telles que les maisons de quartier, les restaurants scolaires, les ludothèques (par exemple sur la parcelle du Foyer de Sécheron).

A la suggestion d'un commissaire, le magistrat rappelle que le mécénat, à Genève, ne constitue pas une source de financement pérenne. Il note que les donations et les dations sont une source de financement intéressante. Celle-ci mériterait d'être mieux valorisée.

Une commissaire remarque qu'il n'est pas possible d'emprunter des jeux dans une ludothèque autre que celle où l'on est inscrit. Il est de toute façon peu pratique pour les parents d'accompagner leurs enfants dans une ludothèque très éloignée de leur domicile.

Une commissaire aimerait savoir si le nombre de ludothèques sera de toute façon augmenté. M^{me} Simone Irminger estime que la couverture du territoire est suffisante actuellement. Elle note qu'il devrait être possible de débloquer un budget de 150 000 francs en 2008.

L'audition est suivie de la discussion et la présidente rappelle que, si les termes d'une pétition ne conviennent pas, l'objet peut être transformé en motion ou en résolution. Elle remarque que les pistes identifiées au cours des travaux pourraient être reprises sous une forme ou une autre.

Une commissaire estime, en effet, qu'il n'est pas envisageable d'accepter la pétition en l'état, compte tenu des moyens à disposition. Elle se dit néanmoins rassurée par les propos du magistrat, selon lesquels le manque de moyens ne saurait entraîner une fermeture définitive de la structure. Elle note qu'il est parfois envisageable de fermer temporairement un établissement, le temps d'une réorganisation.

Un commissaire fait part de son intention de prendre ses responsabilités, en optant pour la moins mauvaise solution, soit le classement de la pétition. Il estime que, au-delà de la question financière, il apparaît que les conditions de la professionnalisation de cette ludothèque ne sont pas réunies. Il note que, dans les autres cas de professionnalisation, les projets répondaient à une dynamique existante. Or il semble qu'il s'agisse ici, au contraire, de créer une sorte d'effervescence. De plus, il souligne que l'acceptation de cette pétition ne manquerait pas d'entraîner des demandes similaires de la part des autres ludothèques. Enfin, il souligne que l'on ne peut tout accepter et qu'il convient de faire des choix, dans le respect des priorités. Une autre commissaire souscrit aux arguments de son collègue, mais souhaite toutefois qu'une discussion ait lieu en séance plénière.

Un commissaire constate que les finances ne permettent pas de donner satisfaction aux pétitionnaires. Il se demande néanmoins s'il ne serait pas possible d'envisager d'autres pistes, tel que le recours aux emplois temporaires du chômage.

Un autre commissaire se range aux arguments favorables au classement. Il annonce que son groupe votera en ce sens et se dit opposé à une transformation de la pétition en un autre objet.

Une troisième commissaire se dit en accord avec les propos des préopinants. Elle annonce qu'elle demandera le classement de la pétition. Elle attire l'attention de ses collègues sur le fait que la professionnalisation des bénévoles représente

un coût et, dans une certaine mesure, un investissement relativement élevé. Par conséquent, il faudrait éviter que la professionnalisation ne s'adresse à des bénévoles approchant l'âge de la retraite.

Une commissaire se dit favorable à la suggestion consistant à donner une suite à cette pétition, sous la forme d'une motion ou autre. Elle estime que cette pétition est l'occasion de souligner et de renforcer l'existant. Elle juge important d'envoyer un signal positif en direction des pétitionnaires.

Ce à quoi un commissaire rétorque que, en accédant aux demandes des pétitionnaires, on contribue du même coup à démotiver d'autres bénévoles. Il se dit très favorable au classement. Il estime qu'il faut, par ailleurs, revoir le concept même des ludothèques. Ne va-t-on pas trop loin en mettant à disposition gratuitement une telle abondance de jeux?

Deux derniers commissaires se déclarent favorables au classement, estimant que le Conseil municipal doit limiter son domaine d'intervention au financement. Le fonctionnement et la gestion sont du ressort de l'exécutif.

Vote

La présidente met aux voix la décision de classer la pétition.

Le classement de la pétition P-188 est accepté par 10 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (AdG/SI).

Annexe: texte de la pétition



au secrétariat du Grand Conseil
et du conseil municipal
Case postale 3970

1211 Genève 3

Genève, le 30 juin 2006

Mesdames, Messieurs,

Les associations du Centre et de la Vieille-Ville ont été très surprises d'apprendre que la ludothèque Vieille-Ville & Centre (école de F.-Hodler) n'a malheureusement toujours pas obtenu la professionnalisation.

Ce 3^{ème} report n'est pas motivant pour les personnes y travaillant bénévolement depuis de nombreuses années. Après 20 ans de bénévolat, elles commencent à s'essouffler ; or, devenir professionnelle serait une nouvelle motivation, mais surtout un plus pour le quartier avec des avantages certains, dont :

- augmentation des heures et jours d'ouvertures
- collaboration plus étroite avec différentes associations du Centre et de la Vieille-Ville, ainsi que du parascolaire
- augmentation de l'effectif, apport de nouvelles idées.
- continuité et amélioration des tâches accomplies

Suite à ce nouveau report, la ludothèque a informé dernièrement les groupes et institutions profitant d'un horaire d'accueil particulier, que ce service ne serait plus assuré dès le mois de septembre 2006.

Nous osons espérer que la prochaine demande sera enfin la bonne. Nous pensons que le Centre-Ville a autant besoin d'une ludothèque professionnalisée que d'autres quartiers de la ville de Genève. Les enfants du quartier adorent venir y jouer, y rencontrer des camarades, et ce malgré de nombreuses activités extrascolaires. Les associations en profitent toute l'année et le taux de participants ne cesse de croître.

En annexe, nous vous faisons parvenir une pétition en faveur de ce qui précède et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Association des parents d'élèves
Isabella Leonardi-Rutz, présidente



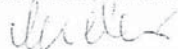
Association des habitants (AHCVV)
Jean-Dominique Lormand, président



Association de la Vieille-Ville
André Fischer, président



Maison de Quartier Chausse-Coq
Doris Keller, animatrice



Association des restaurants scolaires
pour le comité: Vanna Atdjian Paganelli



Association de la Madeleine
Paola Leoni Notari



AH-ZPRR-VV
Louis-Charles Lévy, président



pour l'association
Didier Roulet, président



cc: Mme S. Irminger, direction Service des écoles

Annexes: pétitions avec  signatures
copie de lettre au Service des écoles
liste d'adresses des associations